

pas de pension du père... et l'inverse?

Par choco32, le 01/05/2011 à 21:41

Bonjour,

Le père de mon fils refuse de payer quoi que ce soit pour son fils, prétextant le fait qu'il lui achète quelques habits, et qu'il n'a pas les moyens... Tout ça malgré décision du JAF.;; il y a 10 ans...

Je viens de lui réclamer de nouveau la pension, et il m'a répondu qu'il ne prendrait plus son fils et que je n'aurai qu'à lui expliquer pourquoi, que je lui mettais le couteau sous la gorge... Ma question est la suivante: mon fils sera-t-il obligé de verser une pension pour son père plus tard si besoin est?

Que faire pour éviter cette abbération?

Merci

Par Domil, le 01/05/2011 à 22:51

Oui, sauf si vous faites le nécessaire, et on se demande pourquoi vous ne l'avez pas fait depuis 10 ans.

Vous portez plainte auprès du procureur de la République pour abandon de famille. Que votre fils conserve bien ce jugement, il lui servira pour tenter de ne pas payer de pension à son père un jour